



# *Clohars-Fouesnant*





Site Internet : [www.clohars-fouesnant.fr](http://www.clohars-fouesnant.fr)

#### Pour joindre la mairie

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9H-12H30 / 14H-17H

Tél. : 02.98.54.60.09.

E-mail : [mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.clohars-fouesnant.fr](http://www.clohars-fouesnant.fr)

#### Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30 - 18H

Samedi : 10H30-12H

#### Ty Lutins

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, à la crèche « Bateau bleu ».

Contact : Murielle GUILLEMER - 06.88.76.67.46.

#### Espace jeunes et ALSH, rue de la fontaine

Bruno au 06. 10. 68. 40. 65.

Ou [www.espacejeunesecloharsfouesnant.jimdo.com](http://www.espacejeunesecloharsfouesnant.jimdo.com)

ALSH, accueil des enfants de 3 à 11 ans :

[www.alshcloharsfouesnant.jimdo.com](http://www.alshcloharsfouesnant.jimdo.com)

#### Horaires de la déchèterie de Kerambris

Du 1<sup>er</sup> avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30

Du 1<sup>er</sup> oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H

Collecte des déchets le mardi

#### Horaires d'autorisation des activités bruyantes

En semaine : 8H30-12H15 / 13H45-19H30.

Le samedi : 9H-12H15 / 13H45-19H.

Le dimanche et jours fériés : 10H-12H.

## ■ Permanences

### PERMANENCE EN MAIRIE

**Assistante Sociale** : Virginie Guillou, sur RDV au 02 98 76 24 24

**Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC)** : Benoît LAGOUTTE, sur RDV au 02 98 51 61 27 (pour les jeunes de 16 à 25 ans)

**Centre local d'information et de coordination (CLIC), pour les plus de 60 ans** : infos, conseils, réponses à vos questions (prendre RDV au 02 98 51 61 27, [clic@ccpaysfouesnantais.fr](mailto:clic@ccpaysfouesnantais.fr))

**Permanences à la CC du Pays Fouesnantais**

(prendre RDV au 02 98 51 61 27, [www.ccpaysfouesnantais.fr](http://www.ccpaysfouesnantais.fr))

### RAM (relais assistantes maternelles)

Stéphanie Lebeau et Sandra Touratier (prendre RDV au 02 98 54 61 26)

**Architecte conseil** : Monsieur Hubert Le Quéau, deux mardis par mois, de 11h à 12h, sur RDV au 02 98 54 60 09

### CONTACTS UTILES

Bibliothèque

Mardi - mercredi - vendredi : 16h30-18h

Samedi : 10h30-12h

## ■ Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous : il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

### Comment ça marche ?

Avant la collecte

L'Insee participe à la formation des recenseurs et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire signe le récapitulatif de l'enquête.

La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées : du jeudi 17 janvier au samedi 16 février.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population seront disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE.



De gauche à droite, Mmes GUILLEMOU Gaëlle, DUPERRIER Nicole, LE BRETON Edith, MOULLEC Céline »

## Sommaire

### EN PRATIQUE

- Permanences
- Le recensement 2019

### EDITO DU MAIRE

- Réforme des impôts avec le prélèvement à la source 2
- Bientôt un nouveau terrain de football 3
- Les ateliers d'écriture de la bibliothèque municipale 4-5
- La célébration du centenaire de 1914-1918 6-7
- Les doyens de Clohars 8
- Les associations de Clohars se bougent pour le Téléthon
- Paysage à croquer
- Portfolio de Clohars-Fouesnant avec ACDL

## Communication de la Direction départementale des Finances publiques du Finistère sur le prélèvement à la source



La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payent dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les

professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires

- vous êtes **employeur** et avez moins de 20 salariés : pour recevoir le taux de prélèvement et déclarer la retenue à la source prélevée, vous pouvez aller sur le site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) (assistance au 0811 376 376) ou par une plateforme simplifiée proposée par l'Urssaf [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)

- en tant qu'**association**, vous employez une ou plusieurs personnes : vous pouvez effectuer les démarches pour le prélèvement à partir du site [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr), et si vous avez moins de 20 employés, par un service proposé par l'Urssaf [www.cca.urssaf.fr](http://www.cca.urssaf.fr)

- en tant que **particulier**, vous avez obtenu en 2018, une réduction et/ou un crédit d'impôt suite à des dépenses effectuées en 2017 concernant un emploi à domicile, des frais de garde d'enfant, une cotisation syndicale, un don à une association ou un investissement locatif : en janvier 2019, sans démarche de votre part, vous percevrez un acompte de 60 % de ce crédit / réduction d'impôt sur votre compte bancaire. Le solde sera versé à l'été 2019 sur la base de votre déclaration de revenus 2018.

- Les **services de finances publiques** sont les seuls interlocuteurs pour répondre à vos questions portant sur le taux qui est appliqué pour déterminer le prélèvement. Il importe néanmoins que vous ayez au préalable obtenu un avis d'imposition en 2018 pour déterminer ce taux de prélèvement (qui peut être nul si vous êtes non imposable). A défaut c'est le barème qui sera appliqué.

- vous souhaitez **signaler une modification** de situation de famille ou une modification de votre niveau de revenus : à compter du 2 janvier 2019, vous aurez la possibilité de signaler ce changement à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » de votre compte sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Si vous n'avez pas internet, vous pourrez aussi appeler le 0811 368 368 ou vous déplacer dans votre centre des finances publiques en début d'année.

- **vous entrez dans la vie active** et vous souhaitez savoir quel taux de prélèvement sera appliqué : votre employeur appliquera un taux non personnalisé déterminé à partir d'un barème fonction de votre revenu. Ce sera un taux nul si votre rémunération mensuelle est inférieure à 1 367 €. En cas de contrat court inférieur à 2 mois, une déduction est opérée sur votre revenu.

- vous exercez dans une **profession indépendante** (artisan, commerçant,...) le montant de l'impôt correspondant sera prélevé mensuellement (ou trimestriellement sur option) sur votre compte bancaire.

Photo PASRAU

## Edito du maire



En 2018, nous sommes passés de l'euphorie avec la coupe du monde des Bleus au jaune de la contestation. Depuis le début de l'année, les violences assombrissent notre ciel. Il est vrai que le gouvernement a tardé à répondre mais il n'est jamais trop tard. Profitons des trois mois qui viennent pour remonter les doléances.

La violence ne résout rien ; elle nous oppose et coûte cher aux contribuables. Ayons conscience que nous vivons dans un pays de démocratie, de libertés et de tolérances, avec un système de santé et social qui n'existe nulle part ailleurs.

2019 sera l'année du recensement pour notre commune. Il s'effectuera du 17 janvier au 16 février avec 4 agents recenseurs dûment habilités qui se rendront à votre domicile. Je vous invite à leur réserver le meilleur accueil. Les renseignements sont confidentiels : ils servent à l'INSEE pour définir les besoins des populations en matière d'aménagement du territoire et les dotations de l'état aux communes notamment.

En matière d'aménagement, 2019 c'est aussi :

- la poursuite des travaux du futur stade de foot, la construction des vestiaires et d'une salle multi-fonctionnelle à dominante sportive. Cet équipement structurant est indispensable à l'épanouissement des élèves de l'école dans le cadre de leurs apprentissages et celui des temps d'activités périscolaires. Il sera aussi très utile aux nombreuses associations communales. Pour le financement de ces équipements, nous sollicitons divers partenaires et bien entendu la communauté des communes du pays fouesnantais.

- la construction du futur centre de secours et d'incendie a débuté à Hent Lenn, près de la départementale, au coeur des trois communes de Bénodet, Clohars et Gouesnac'h. L'équipement permettra aux pompiers volontaires qui assurent notre sécurité incendie et nos secours, de disposer d'un bâtiment moderne, pratique et fonctionnel.

- les travaux d'effacement de réseau électrique et télécom se feront route de Moustierlin, au printemps.

- en terme d'urbanisme, le programme du centre bourg prévoit des lots libres de constructeurs et des logements locatifs pour les jeunes ménages.

Pour cet été, l'équipe municipale peaufine le programme des animations des Mardis de Clohars pour vous proposer des concerts variés et entraînants.

Voici quelques dossiers et projets montrant le dynamisme et la vitalité de notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2019 !

**Le maire**  
Michel Lahuec

### BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CLOHARS-FOUESNANT

Responsable de la publication : Michel Lahuec

Coordination : Isabelle Quéré

Rédaction : Michel Lahuec, Isabelle Quéré, Laurence Siohan

Comité de relecture : commission communication

Crédits photos : ACDL, Laurence Siohan, Isabelle Quéré

Mise en page et impression : Imprimerie du commerce - Quimper

Dépôt légal n° 5 du 1er trimestre 2019

Imprimé en France sur papier recyclé en 1300 exemplaires

## ■ Les travaux du terrain de foot et du futur pôle sportif et multifonctions

Depuis cette automne, les engins s'attèlent à façonner le futur terrain de foot à la sortie du bourg. Les élus échangent avec les maîtres d'oeuvre chaque semaine. Voici un échantillon de leurs actions ; vous pouvez aussi retrouver un film tourné par un drone sur le site de la commune (film réalisé par l'Espoir de Clohars).



Bilan des réunions de chantier du mercredi des 12 dernières semaines :

- Création de l'accès de chantier
- Décapage de la terre végétale : plus de 20 000 m<sup>3</sup> décaissés
- Terrassement déblais/remblais
- Terrassement de la voirie
- Empierrement
- Réalisation des massifs et des tranchées
- Mise en place des fourreaux

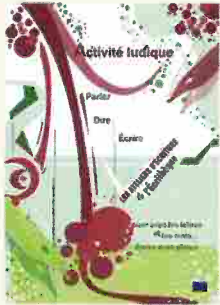


## ■ Les doyens



Marie Boussard et Jacques Agostini sont les doyens du repas des anciens (en photo) ; Yvon Quilfen et Anna Hélias sont le doyen et la doyenne de la commune. Le CCAS a également distribué des cadeaux à nos concitoyens en maison de retraite.

## Les ateliers d'écriture accueillent tout le monde de 7 à 77 ans !



Catherine Marc qui anime les ateliers d'écriture à la bibliothèque de Clohars a de multiples talents dont elle fait profiter les cloharsiens : auteur, conceptrice et animatrice d'ateliers d'écriture, formatrice, biographe... Elle accompagne tout genre d'écritures et encadre les TAP depuis 4 ans.

On peut s'inscrire au cours de l'année. Les ateliers créatifs sont adaptés

suivant les personnes présentes. L'ambiance est ludique ; il n'y a pas de jugement mais un réel plaisir d'écrire.

Cathy organise des ateliers toute l'année, au chaud à la bibliothèque ou en extérieur sur les espaces verts du bourg. Voici les dates prévues à Clohars cette année :

16-17 février, 31 mai, 1er et 2 juin, 11-12-13 juillet, 20-21-22 juillet, 9-10-11 août.

Pour tout renseignement, vous pouvez la joindre à :  
Association ker-hars - L'écrit'hèque  
27 rue de Kergestin - 29 000 Quimper  
[www.ker-hars.fr](http://www.ker-hars.fr) - 06.47.66.85.22 / 06.07.95.71.19



## Le centenaire 14-18

La guerre ne s'est pas arrêtée au dernier tir. Au cessez-le-feu du 11 novembre 1918, de grandes quantités de munitions étaient encore stockées dans les dépôts et les usines de production. Les Allemands les ont abandonnées lors de leur retraite de l'automne 1918.



Les munitions exposées aux intempéries et au cycle diurne / nocturne se sont rapidement détériorées. Les premiers instants de temps de paix ont été obscurcis par de nombreux accidents, souvent graves, parfois mortels.

Les autorités ont alors engagé des campagnes de sensibilisation et de prévention par voie d'affichage. Au-delà de la préoccupation sécuritaire, débarrasser les anciens champs de bataille, les usines, les habitations des engins de guerre abandonnés s'était aussi imposé comme une nécessité, un prérequis pour redémarrer l'industrie et l'agriculture après quatre ans de guerre. Jamais jusqu'alors dans l'histoire de l'Humanité ne s'était dressé un tel défi.

La cérémonie du 11 novembre a rassemblé de nombreux cloharsiens venus se recueillir, écouter les allocutions et découvrir l'exposition préparée par les associations, les enfants de l'école et leurs professeurs, et les particuliers qui ont prêté objets et documents.

Un moment émouvant de souvenir.

## ■ Téléthon 2019

Pour la première fois cette année, le Téléthon s'est déroulé sur deux jours à Clohars-Fouesnant. Un concert de la chorale Bol d'Airs a animé la soirée du vendredi. Et le samedi, une vingtaine de courageux a bravé la pluie fine pour une belle marche vivifiante.

Les exposants n'ont pas eu le succès mérité en raison de la météo et du contexte de contestation sociale. Néanmoins, café, vin chaud, crêpes et gâteaux ont réchauffé les cœurs...

2018 fut ainsi une belle réussite pour Clohars : l'évènement a permis de reverser 1568 € au Téléthon.

Un grand merci aux associations participantes : le jumelage Clohars-Fouesnant/Oranmore, Rando clohars, l'Espoir de Clohars, l'Espace Jeunes, Détente et loisirs, ACDL, l'APE, aux personnes qui ont participé par des dons d'objets, de plantes, de jouets... et à toutes les personnes présentes.

RDV en décembre 2019 pour battre le record !



Les crêpières ont régalé les gourmands et réchauffé les cœurs.



La chorale Bol d'Airs a entamé ses célèbres chants de marins dans la salle socioculturelle.



Les bénévoles ont bravé la météo pour accueillir les donateurs



Les associations de Clohars ont concocté un programme joyeux et gourmand.

## ■ Paysage à croquer

Le premier verger collectif et ouvert est sorti de terre, entre mairie et espace socioculturel à Clohars-Fouesnant, dans le jardin Oranmore. Lancé par le collectif éco-citoyen, le projet a connu samedi 10 novembre une belle consécration. Après une matinée de travaux intensifs de plantations sous un soleil radieux, bénévoles du collectif, enfants et citoyens de tous âges ont inauguré ce premier verger partagé, en compagnie du maire.

L'accès à ce lieu collectif est ouvert à tous, dans une démarche tout à la fois écologique, sociale et citoyenne. Écologique car il s'agit de remplacer des espaces verts tondus, improductifs... par des cultures bio préservant l'environnement et la biodiversité. Valeur sociale aussi, puisque le projet permet de partager les fruits du travail collectif, d'offrir à ceux qui n'ont pas d'espaces et/ou de moyens la possibilité de manger des produits frais, cultivés sur place et sains. Et enfin action citoyenne, bien sûr, puisque le projet est né de la volonté d'un collectif citoyen, travaillé



avec la mairie, associant les structures d'accueil dans un parrainage symbolique pour se ré-approprié collectivement un bien commun, notre bourg.

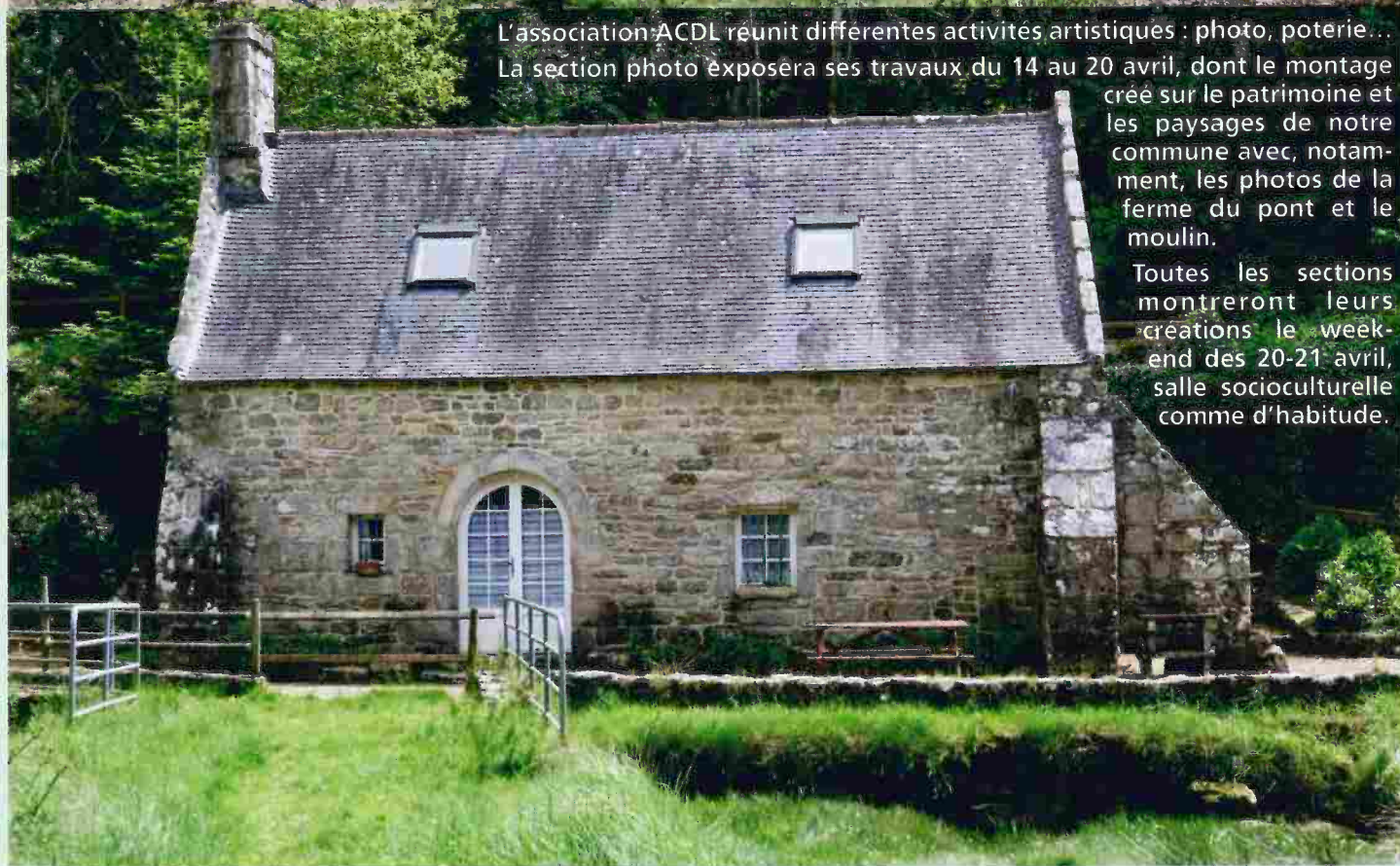
L'objectif de ce verger collectif et public répond notamment au souhait d'installer des espaces de rencontre et de partage autour de jardins partagés.

Outre l'idée de rendre les fruits accessibles à tous - ils sont gratuits et en libre-service - le souci de sauvegarder des variétés anciennes et locales de fruitiers tient à cœur du collectif.

Déjà 6 arbres fruitiers «adoptés» ont été plantés en cette matinée. Parallèlement au verger, d'autres idées demandent à mûrir : un potager collectif, une « grainothèque », un groupe d'habitants-jardiniers, les dimanche Tricot-couture...

RDV au printemps pour observer l'adaptation des plants, les premiers bourgeons et peut-être quelques fleurs cet été, en attendant de futures cueillettes.....

■ 2019, année créative !...



L'association ACDL réunit différentes activités artistiques : photo, poterie... La section photo exposera ses travaux du 14 au 20 avril, dont le montage créé sur le patrimoine et les paysages de notre commune avec, notamment, les photos de la ferme du pont et le moulin.

Toutes les sections montreront leurs créations le week-end des 20-21 avril, salle socioculturelle comme d'habitude.

Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie - 29950 CLOHARS-FOUESNANT.  
Tél. : 02 98 54 60 09  
E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr  
Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

Responsable de la publication : Michel Lahuec, maire.

Dépôt légal n° 5 du 1<sup>er</sup> trimestre 2019  
Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.

